



DOCUMENT A CONSERVER

ECHEANCIER PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR DEMI-PENSION ET PENSION

Les tarifs sont arrêtés par la Région Nouvelle Aquitaine. Les montants pour 2021 sont inconnus à ce jour. L'échéancier pour le reste de l'année scolaire vous sera remis en janvier.

IL N'Y A PAS DE PRELEVEMENT EN SEPTEMBRE.

Forfait demi-pension 4 jours	Montant mensuel	Date de prélèvement
SEPTEMBRE/DECEMBRE 2020 : 187.92 €	63.00 €	7 octobre 2020
	63.00 €	6 novembre 2020
	61.92 €	7 décembre 2020

Forfait demi-pension 5 jours	Montant mensuel	Date de prélèvement
SEPTEMBRE/DECEMBRE 2020 : 210.83€	71.00 €	7 octobre 2020
	71.00 €	6 novembre 2020
	68.83 €	7 décembre 2020

Forfait internat	Montant mensuel	Date de prélèvement
SEPTEMBRE/DECEMBRE 2020 : 524.58€	175.00 €	7 octobre 2020
	175.00 €	6 novembre 2020
	174.58 €	7 décembre 2020

NB : Les demandes de paiement par prélèvement sont à remettre dans le dossier d'inscription/réinscription ou jusqu'au 18 septembre 2021. Les demandes reçues après cette date seront prises en compte pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres.